

Procès-Verbal du Conseil d'administration du Comité de Vendée de Badminton n°2 du 18 décembre 2020

Le 18/12/2020 à 20h00, en visioconférence, s'est réuni conformément à ses statuts le conseil d'administration du Comité de Vendée de Badminton.

Il a été établi la feuille de présence ci-annexée.

Feuille de Présence :

<i>Civilité :</i>	<i>Nom Prénom :</i>	<i>Présence :</i>	<i>Pouvoir de :</i>
Mme	GUY Émeline (EG)	X	
M.	HUVET Alexandre (AH)	X	
M.	LEFEBVRE Laurent (LL)	X	
M.	MOTAIS Stéphane (SM)	X	
M.	PETIT Nicolas (NP)	X	
M.	SCHMIT Alexis (AS)	X	
Mme	SERRE Aurélie (SA)	X	
M.	SPÉCIEL Jean-Pierre (JPS)	X	

Invités présents :

- Franck DOUSDEBÈS
- Florian ORY
- Bruno QUAIRAULT

Excusés :


- Véronique BRAUD
- François CAM
- Maxime DUSSUD
- Bruno PARAIN

Représentant plus du tiers des membres du Comité directeur (§art 12 des statuts), le Conseil d'administration peut valablement délibérer.

Cette feuille de présence est certifiée exacte et sincère par le Président de séance et le Secrétaire de séance.

Le Président de séance

La Secrétaire de séance



Comité de Vendée de Badminton

202 boulevard Aristide Briand - BP 167 - 85004 LA ROCHE SUR YON CEDEX association loi de 1901

RNA w852003555 - SIRET n°44853312500010 - FFBAD n° PDLL.85.00.000

Procès-Verbal du Conseil d'administration du Comité de Vendée de Badminton n°2 du 18 décembre 2020

Le 18/12/2020 à 20h00, en visioconférence, s'est réuni le conseil d'administration dont les échanges sont relatés ci-après :

Mot d'introduction du Président :

- ✓ Remerciements aux membres du Comité Directeur pour leur présence
- ✓ Annonce de la satisfaction de la Ligue des Pays de la Loire face à la mobilisation de notre Comité.

Désignation du Président et du Secrétaire de séance, annonce de l'ordre du jour :

M. Jean-Pierre Spécuel (JPS) préside la séance. Mme Emeline Guy (EG) exerce les fonctions de Secrétaire de séance. JPS précise que d'autres membres pourront exercer ces fonctions s'ils le souhaitent lors des prochains CA.

Le Président de séance met à la disposition des administrateurs :

- ✓ La feuille de présence certifiée exacte et sincère, qui sera signée par le Président et la Secrétaire de séance (absence de pouvoir, tous les membres étant présents) ;
- ✓ L'ensemble des documents supports de la réunion communiqués en amont.

Puis il rappelle que le conseil d'administration est appelé à délibérer sur l'ordre du jour établi dans la convocation et repris ci-après, et que seules ces questions peuvent faire l'objet d'un vote :

- 1- Approbation du PV de CA n°1 du 31/10/2020
- 2- Présentation de l'état des finances du Comité : point financier 2019 et 2020, prévisionnel 2021
- 3- Présentation de plusieurs documents de travail (feuille de frais, fiche action, fiche bilan action)
- 4- Reconduction de la convention CDOS service emploi
- 5- Echange sur le développement du Parabad en lien avec Véronique BRAUD
- 6- Etat des lieux des relations avec les athlètes et équipes de haut niveau sur le département
- 7- Point sur l'utilisation de la salle de Bellevigny
- 8- Point sur la reprise des championnats et compétitions, et sur le tournoi du Comité
- 9- Présentation des travaux et projets de la Commission Communication, et de la mise en place de l'enquête auprès des clubs
- 10- Point sur la mise en place d'un partenariat fournisseur
- 11- Saisine du Comité Directeur par notre agent de développement
- 12- Sollicitation de la Ligue pour la création d'un emploi civique
- 13- Questions et informations diverses : 206, annulation formation GEO, utilisation de la boîte mail du Comité
- 14- Pouvoir à agir

Le Président de séance aborde successivement les questions figurant à l'ordre du jour :

1. Approbation du PV de CA n°1 du 31/10/2020

Comité de Vendée de Badminton

202 boulevard Aristide Briand - BP 167 - 85004 LA ROCHE SUR YON CEDEX association loi de 1901

RNA w852003555 - SIRET n°44853312500010 - FFBAD n° PDLL.85.00.000

Exposé de la question

Il s'agit de valider le procès-verbal dressé suite à la dernière réunion de Conseil d'administration.

Synthèse des échanges et résolutions votées

JPS indique que le format adopté a été apprécié, notamment par les représentants de la Fédération.

- **Résolution n° 1** Le PV de CA n°1 est adopté en l'état.
 - ⇒ Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

2. Présentation de l'état des finances du Comité : point financier 2019 et 2020, prévisionnel 2021

Exposé de la question

Stéphane Motais précise la méthode adoptée pour établir ce point financier :

- Absence de logiciel de comptabilité ou de tableur Excel de suivi pour l'ancienne équipe
 - Reprise de toutes les opérations bancaires une à une avec les relevés bancaires du Comité
 - Ajout de quelques factures trouvées dans le bureau
- Présentation en année calendaire

Il déplore le peu d'aide reçu de la part de l'ancienne équipe. Cela a conduit à récupérer les identifiants auprès de presque tous les partenaires / prestataires du Comité.

Année 2019 :

- Constat d'un bilan déficitaire de 5 857,45€, différent du bilan présenté en AG par l'équipe précédente
 - Toutefois, les dons de déplacements par les élus ne sont pas comptabilisés ici.
- Certains montants attribués en divers par l'équipe précédente n'ont pas pu être identifiés (notamment des remises de chèques anciens : tournois, formations... ?)

Année 2020 :

- Prévisionnel car l'année n'est pas clôturée
- Bilan financier excédentaire (6 247,94 €)
 - Malgré une baisse des recettes suite à la non réaffiliation d'un club et à une baisse des adhésions (environ 460 pour la saison 2020-2021)
 - Plutôt positif car les crédits du livret ont beaucoup diminué ces dernières années > cela permet d'être plus serein pour la suite
- Plusieurs explications identifiées :
 - des charges salariales moins importantes (liées au remplacement de Ludovic Rauturier par Maxime Dussud),
 - moins de déplacements,
 - moins d'assurance (1 seul véhicule),
 - des recettes plus importantes mais non récurrentes (chômage partiel)
- Nécessité de régulariser la situation :
 - Ventilation des dépenses inscrites en 'divers' par l'équipe précédente
 - Reprise des tickets de caisse retrouvés au bureau
 - Paiement de factures en attente
 - Régularisation de la situation de Maxime (cotisations formation, santé...)

Comité de Vendée de Badminton

202 boulevard Aristide Briand - BP 167 - 85004 LA ROCHE SUR YON CEDEX association loi de 1901

RNA w852003555 - SIRET n°44853312500010 - FFBAD n° PDLL.85.00.000

- Mise en place de prélèvements automatiques pour éviter des retards de paiement

SM précise qu'après échange avec les autres CODEP, il souhaite mettre en place un programme de gestion issu du CDOS pour avoir un suivi / analyse des finances du Comité, pour un coût de 50€ / an. Après une session de formation, cet outil permettra notamment le pointage de toutes les dépenses et la ventilation par action, pour connaître les montants associés à chaque action. Une mise en place au 1^{er} janvier 2021 est proposée.

Prévisionnel 2021

- Etabli à partir des dépenses et recettes assurées pour le Comité Départemental
 - En ne considérant que les actions courantes du Comité (pas d'actions exceptionnelles), les dépenses s'élèvent à 32 354 € environ
 - Les recettes se veulent optimistes mais honnêtes ; ce prévisionnel ne prévoit pas d'événement particulier (tournoi, formation...)
 - Dans cette logique, on parvient à peu près à l'équilibre du budget 2021
 - Toute action bénéficiaire viendra améliorer de prévisionnel
- La prestation auprès des clubs rapporte entre 4 500 à 5 500 €. La diminution des frais de péage/carburant et les aides de l'Etat permettent de compenser la réduction des interventions.
- Point sur les subventions 2021 :
 - Crédit mutuel (incluant une subvention spécifique aux jeunes) : 1 000 €
 - Contractualisation avec la Ligue : 3 800 €
 - Pas d'aide d'Etat à venir (car liée à la situation exceptionnelle)
 - Aucune demande déposée auprès du Département depuis 2 ans (2020 et 2021), dommage car environ 3 000 € mobilisables / an) > sollicitation d'une subvention exceptionnelle pour 2021 mais sans certitude car dépôt hors délai (septembre 2020)

SM précise qu'il est disponible pour apporter toutes précisions concernant ce point financier et à l'écoute pour faire évoluer le budget selon les décisions du Comité Directeur.

Synthèse des échanges et résolutions votées

JPS précise qu'avec SM, il a décidé de maintenir l'intégralité du salaire de Maxime Dussud en complément du dispositif de chômage partiel. Il indique que l'équipe précédente avait transmis une première demande en mars 2020 pour bénéficier du dispositif mais n'avait pas procédé à l'appel des fonds. JPS et SM ont régularisé cela dès leur prise de fonction. De nouvelles recettes sont attendues de ce dispositif pour 2020.

NP interroge SM sur le rapatriement des fonds du dernier tournoi du Comité qui sont sur Badnet. SM indique qu'il y a travaillé mais que pour cela, les statuts signés du Comité sont nécessaires. Or personne ne semble en mesure de les fournir. Il est suggéré par Bruno Quairault de solliciter la préfecture, les banques ou le CDOS pour retrouver une version signée. Dans l'attente, SM a inscrit cette recette pour 2021.

Alexis Schmit s'étonne de l'absence de recettes de formation en 2019. SM indique n'avoir rien trouvé dans les archives de l'ancienne équipe.

Nicolas Petit rappelle que le coût élevé des formations en 2020 est lié à l'intervention d'Edy Fraboulet pour tutorer Maxime qui n'est pas habilité pour les animer.

NP rappelle les tarifs de la formation MODEF :

- 65 € pour un stagiaire vendéen
- 96 € pour un stagiaire non vendéen
- 125 € en combiné avec l'AB1

11 à 12 stagiaires ont bénéficié de cette formation d'après AS. La facturation est gérée par Maxime Dussud mais il est possible que certains clubs n'aient pas reçu de facture suite à cette formation (ex. Sainte-Hermine d'après BQ).

Des factures seront également mises en place pour les inscriptions d'équipes en championnat car ce sont des pièces comptables (pas pour 2020-2021 pour éviter une confusion avec une relance, mais pour la saison suivante).

JPS précise la nature de la contractualisation avec la Ligue : des fonds sont attribués pour soutenir les Comités Départementaux, en fonction des actions menées, des résultats, de l'implication dans les instances régionales...3 800 € sont attribués au CODEP85 mais cela correspond à seulement 50% du montant maximum attribuable. De nouvelles actions pourraient être envisagées. Cette contractualisation sera évoquée lors d'une prochaine rencontre avec la Ligue.

Le travail de synthèse réalisé par SM est salué par les autres membres du Comité.

- **Résolution n° 2-1** le Comité Directeur prend acte du point financier 2019-2020 porté à sa connaissance par SM
 - ⇒ Cette résolution est adoptée à l'unanimité
- **Résolution n° 2-2** le Comité Directeur approuve la mise en place du programme de gestion comptable du CDOS à compter du 1^{er} janvier 2021
 - ⇒ Cette résolution est adoptée à l'unanimité
- **Résolution n° 2-3** le Comité Directeur valide le prévisionnel 2021 en l'état et suivra son évolution régulièrement
 - ⇒ Cette résolution est adoptée à l'unanimité

3. Présentation de plusieurs documents de travail (feuille de frais, fiche action, fiche bilan action)

Exposé de la question

Il s'agit de valider plusieurs documents de travail proposés par JPS :

- ✓ Feuille de frais
- ✓ Fiche action
- ✓ Fiche bilan action

Synthèse des échanges et résolutions votées

Feuille de frais

NP indique que le taux de remboursement des frais kilométriques lui semble très élevé par rapport [au barème des associations](#) : 0,319 € / km.

Alexandre Huvet s'interroge sur l'estimation de ces frais kilométriques.

JPS rappelle que ces frais ne seront pas automatiquement remboursés aux membres du Comité Directeur mais qu'il est souhaitable de les comptabiliser pour montrer l'investissement des membres et éventuellement les rembourser par la suite.

SM complète sur l'historique :

- 5000 € de dons étaient affichés par l'ancienne équipe ; AH n'est pas sûr que tout le monde remplissait la fiche
- Seule la déclaration de Nicolas a été retrouvée
- Les anciens élus ont été sollicités : seuls Fabien, Nicolas et Céline ont répondu.

AH s'interroge sur le principe du don pour les membres qui ne paieraient pas d'impôt. Cela signifierait-il un crédit d'impôt ?

- **Résolution n° 3-1** Le Comité Directeur valide la feuille de frais avec modification du taux de remboursement conformément à la proposition de NP
 - ⇒ Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Fiche action et fiche bilan action

JPS précise que l'objectif de ces fiches est d'essayer d'anticiper quand on veut organiser une action, y compris en termes de budget (par exemple pour évaluer le prix à demander pour une formation)

Pour Aurélie Serre, le concept de la fiche action est un peu abstrait. Elle souhaite savoir si une liste des actions concernées est établie et connaître les modalités de préparation.

Réponse de JPS :

- ✓ Rédacteur de la fiche : Maxime ou le porteur d'action
- ✓ Période : avant la réalisation de l'action
- ✓ Ex. du stage de Noël 2020 : décision de maintenir ou non en fonction du tarif et du nombre de participants prévus ; autre exemple : stage d'arbitre...
- ✓ Il n'existe pas de liste d'actions mais elles vont s'imposer à nous.

- **Résolution n° 3-2** Le Comité Directeur approuve les modèles de fiche action et fiche bilan action proposées.
 - ⇒ Cette résolution est adoptée à l'unanimité

4. Reconduction de la convention CDOS Service Emploi

Exposé de la question

Il est proposé de reconduire cette convention pour tout ce qui concerne le suivi du poste de Maxime (heures, salaires...).

Synthèse des échanges et résolutions votées

JPS souligne la qualité de la collaboration avec Mme Brochard : efficacité, disponibilité, proximité. NP souligne que cette prestation est même indispensable car le CDOS a connaissance des conditions légales relatives à l'emploi de Maxime Dussud.

- **Résolution n°4** Le Comité Directeur approuve la reconduction de la convention CDOS Service Emploi relative au poste de Maxime Dussud
 - ⇒ Cette résolution est adoptée à l'unanimité

5. Echange sur le développement du Parabad en lien avec Véronique BRAUD

Comité de Vendée de Badminton

202 boulevard Aristide Briand - BP 167 - 85004 LA ROCHE SUR YON CEDEX association loi de 1901
RNA w852003555 - SIRET n°44853312500010 - FFBAD n° PDLL.85.00.000

Synthèse des échanges

JPS indique qu'il a pris contact avec Véronique Braud mais qu'elle est indisponible pour prendre part aux échanges ce soir.

Il rappelle que le développement de la pratique du public handicapé est l'un des critères d'attribution de la Ligue. Véronique étant une joueuse impliquée, JPS souhaiterait connaître son avis et ses éventuelles propositions.

L'un des objectifs pourrait être de faire état de la possibilité d'accueillir des personnes handicapées dans nos clubs

Plusieurs clubs ont été sollicités par mail par un organisme départemental intervenant dans le champ du sport adapté afin de faire un état des lieux.

AH souligne la différence entre l'accueil de personnes souffrant de petites pathologies non signalées par les gens et celles souffrant de pathologies lourdes pour lesquelles les éducateurs ne sont pas forcément prêts. Il existe également une différence entre handicap physique et psychique. Il relève également qu'il s'agit souvent de jeunes en structure, ce qui pose aussi des problématiques pour venir et repartir au gymnase.

AS indique que son ancien club proposait un créneau de ce type. Il se renseignera sur les modalités.

JPS indique qu'il s'agit peut-être d'un volet de notre projet pour les années à venir, en invitant notamment les clubs intéressés à s'adresser aux structures et aux encadrants. AH suggère d'inclure de premières questions dans l'enquête auprès des clubs : accueil existant / envisagé, si non pourquoi, si oui quel (s) bénéfice(s)...

NP soulève un point de vigilance sur les handicaps légers que les personnes ne veulent pas forcément signaler. JPS confirme et souhaite agir dans une logique d'intégration, en évitant la discrimination.

Ce point sera remis à l'ordre du jour afin de pouvoir échanger directement avec Véronique Braud.

6. Etat des lieux des relations avec les athlètes et équipes de haut niveau sur le département

Exposé de la question

JPS indique qu'il souhaiterait entrer en contact avec les joueurs vendéens de haut niveau pour connaître leurs besoins et identifier des pistes de partenariat (Véronique Braud, Eulalie Serre, équipe N3 de la Roche-sur-Yon). Il lui semble important que le Comité soit en relation avec eux car ils portent les couleurs de la Vendée. Il suggère la création d'une affiche à leur effigie afin de valoriser la pratique du badminton.

Synthèse des échanges et résolutions votées

AS y est favorable et évoque la mise en place d'une aide financière en contrepartie de l'affichage d'un logo par exemple. Pour Laurent Lefebvre, il peut déjà s'agir d'une présence à leur côté sur des compétitions. SA indique que ces joueurs ont déjà bénéficié de plusieurs soutiens et qu'ils peuvent apporter au badminton vendéen. Elle est favorable à l'idée d'une affiche et en prend note pour la Commission Communication.

- **Résolution n° 6** Le Comité Directeur est favorable à une prise de contact avec les joueurs de haut niveau du Département pour la mise en place de ce partenariat, notamment pour la mise en place d'une affiche à diffuser dans les clubs vendéens.

Comité de Vendée de Badminton

202 boulevard Aristide Briand - BP 167 - 85004 LA ROCHE SUR YON CEDEX association loi de 1901

RNA w852003555 - SIRET n°44853312500010 - FFBAD n° PDLL.85.00.000

⇒ Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

7. Point sur l'utilisation de la salle de Bellevigny

Exposé de la question

JPS confirme, après échange avec Denis Potier (Ligue Pays de la Loire) que la convention est caduque. Les modalités d'accès seront donc les mêmes que pour toutes les autres salles de Vendée (absence de priorité pour le badminton). Il a pu échanger avec Yann Boucault, Président du Club de Saligny : la solution proposée est de s'appuyer sur le club pour obtenir des créneaux lors de l'élaboration du planning (notamment les samedis matins pour le CDE et quelques tournois).

Synthèse des échanges et résolutions votées

AS déplore cette situation. JPS ne souhaite pas entrer en conflit et préfère rechercher une solution gagnant-gagnant (par ex. en communiquant largement lors de l'organisation d'un événement dans la salle).

La possibilité de déplacer les CDE est évoquée : autres lieux, autres créneaux ? Cela permettrait de « tourner » au sein des clubs et d'inviter d'autres jeunes joueurs à participer au CDE. Mais la localisation centrale de la salle de Bellevigny est soulignée ainsi que la difficulté à caler un créneau en soirée pour de jeunes joueurs. NP rappelle aussi la difficulté à obtenir des réponses de la part des clubs.

Il est suggéré d'interroger les clubs à ce sujet lors de l'enquête.

Le compromis proposé est d'organiser les CDE dans la salle de Bellevigny le plus possible et de faire appel à d'autres clubs volontaires si besoin.

- **Résolution n° 7** Le Comité Directeur s'appuiera sur le club de Saligny pour la réservation de créneaux (notamment les samedis matins pour les CDE) et fera appel à d'autres clubs en cas d'indisponibilité

⇒ Cette résolution est adoptée avec à l'unanimité

BQ indique que du matériel du Comité est stocké à la salle de Bellevigny. NP confirme la présence de matériel de tournoi (caisses, séparateurs de terrain, stock de volants du CDE, quelques raquettes)... JPS l'évoquera avec Yann Boucault lors d'une rencontre. NP est volontaire pour y participer.

8. Point sur la reprise des championnats et compétitions, et sur le tournoi du Comité

Exposé de la question

Il s'agit de faire le point sur les championnats, compétitions et événements du Comité compte tenu de la situation sanitaire.

Synthèse des échanges et résolutions votées

Championnat adultes

BQ a transmis deux nouvelles propositions de calendrier. Les hypothèses de travail :

- ✓ Pour la D1 : pas d'information sur un report du barrage
 - Conservation des dates initiales

- ✓ Pour les autres divisions : difficulté à organiser 10 à 12 journées de rencontres sans visibilité sur la date de reprise et sur la réouverture des salles
 - Conservation des rencontres allers uniquement et mise en place de play off pour prolonger un peu = compromis pour obtenir un classement en fin de saison et maintenir aussi la Coupe
 - Souplesse pour pouvoir caler certaines rencontres en toute fin de saison si elles n'ont pas pu être jouées avant
 - Reprise fin février-début mars

JPS suggère de procéder comme la Ligue et la Fédération en proposant des scénarios aux clubs. BQ y est favorable (pour échanger sur le maintien des rencontres retours, le prolongement jusqu'à fin juin). Il est proposé d'organiser une réunion des capitaines.

SM est favorable au fait de rassembler les rencontres sur 3 WE pour la D1. BQ proposera une V3 incluant des AR pour la D1 et le maintien tel quel pour les autres divisions.

NP souligne un point de vigilance sur la disponibilité les week-ends et la nécessité d'avoir des JA.

L'organisation des rencontres de championnat le week-end est évoquée :

- ✓ Pratiquée dans d'autres départements (49)
- ✓ Pourrait donner plus de visibilité à notre sport (élus, presse)
- ✓ Peu de capitaines vendéens y sont favorables d'après un sondage réalisé par BQ et une tentative relatée par NP > risque de multiplication des forfaits
- ✓ Interrogation sur la disponibilité des joueurs
- ✓ Problématique de la disponibilité des salles le WE et de leur capacité à accueillir toutes ces rencontres en simultanée
- ✓ Impossibilité de soutien entre équipes

Pour JPS, cette modalité sera peut-être incontournable cette année pour terminer le championnat. Le fait d'ouvrir cette possibilité pourra ensuite être mise en discussion pour les futures saisons. BQ prend note de proposer une formulation qui le permettra dans le règlement du championnat. JPS suggère également d'interroger les autres Comités.

JPS propose l'organisation d'un temps de réflexion sur ce sujet, et plus largement sur le règlement du championnat, sous l'égide de Bruno (en avril-mai par exemple.). Ce temps de réflexion s'adressera aux Capitaines et aux Présidents.

Compétition jeunes

NP indique ne pas avoir repris le calendrier en l'absence d'information sur la reprise des compétitions jeunes. A priori la compétition peut avoir lieu (à compter du 31/12) en respectant le couvre-feu et sous réserve de réouverture de la salle.

Le CDJ a été décalé au 16-17 janvier mais ne trouve pas de salle pour l'accueillir. La date est contrainte par l'organisation du CRJ le 06-07 février et du TRJ le 23-24 janvier. La recherche de salle se poursuit.

Stage de Noël pour les jeunes

NP annonce que 5 jeunes sont inscrits pour Luçon et 3 pour Challans. L'équilibre financier n'est pas atteint (10 participants) mais JPS propose de maintenir le stage pour ces jeunes qui sont

Comité de Vendée de Badminton

202 boulevard Aristide Briand - BP 167 - 85004 LA ROCHE SUR YON CEDEX association loi de 1901
RNA w852003555 - SIRET n°44853312500010 - FFBAD n° PDLL.85.00.000

motivés car nous disposons du personnel et de l'encadrement pour le faire. SA propose de regrouper les jeunes sur l'une des deux journées, ou le mercredi aux Sables, pour garantir une journée intéressante pour eux.

- **Résolution n° 8-1** Le Comité Directeur décide de maintenir le stage de Noël en essayant de regrouper les joueurs ou, à défaut, en conservant l'action regroupant le plus grand nombre de joueurs.
- ⇒ Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Tournoi du comité

JPS propose de consulter les demandes d'autorisation de tournoi sur Poona pour identifier une date libre puis de rechercher un lieu pour l'accueillir (en priorité à Bellevigny).

- **Résolution n° 8-2** Le Comité Directeur valide cette démarche pour l'organisation du Tournoi du Comité.
- ⇒ Cette résolution est adoptée à l'unanimité

9. Présentation des travaux et projets de la Commission Communication, et de la mise en place de l'enquête auprès des clubs

Exposé de la question, synthèse des échanges et résolutions votées

SA présente une synthèse des travaux de la Commission Communication. Elle évoque la volonté de dynamiser la page Facebook. Pour cela, une enquête auprès des clubs était envisagée. Mais il a semblé dommage d'envoyer deux enquêtes distinctes > un bloc communication sera intégré dans l'enquête envoyée aux clubs. Les clubs seront mis à l'honneur au fil des événements organisés par eux le week-end à partir de février 2021.

Une évolution est aussi envisagée pour redynamiser le site internet. Le Club de la Roche-sur-Yon utilise l'outil kalisport. SM précise qu'il est pratique pour l'usage des clubs : stage, newsletter, connexion avec les réseaux sociaux... à un coût très compétitif.

Le site actuel du Comité est beaucoup plus coûteux. La date anniversaire du contrat est en septembre. Le démarrage des travaux en début d'année permettra d'être opérationnels pour septembre.

AS précise avoir étudié la solution gratuite de la Fédération mais elle est plus adaptée aux clubs (et non à un Comité) > une déclinaison sera peut-être envisagée d'après la Fédération.

- **Résolution n° 9** Le Comité Directeur autorise la Commission communication à contracter pour mettre en place un nouveau site internet avec la solution kalisport.
- ⇒ Cette résolution est adoptée à l'unanimité

JPS indique qu'un groupe de travail sera à constituer également autour du véhicule compte tenu de son coût (mise en place d'un sponsor, remboursement des frais de déplacement... ?). AS suggère l'investissement dans un minibus. Il est rappelé que le véhicule actuel est un véhicule de service.

10. Point sur la mise en place d'un partenariat fournisseur

Exposé de la question

Comité de Vendée de Badminton

202 boulevard Aristide Briand - BP 167 - 85004 LA ROCHE SUR YON CEDEX association loi de 1901
RNA w852003555 - SIRET n°44853312500010 - FFBAD n° PDLL.85.00.000

LL informe le Comité Directeur que les démarches ont débuté à ce sujet avec Maxime Dussud et Emeline Guy. Un dossier de présentation du Comité est en cours de mise à jour et sera transmis à des fournisseurs spécialisés badminton. Ce dossier sera présenté lors du prochain Conseil d'Administration.

Les autres Comités ont également été contactés : ils identifient peu de retombées financières et déconseillent l'achat de textile (relativement cher).

Un autre axe de travail est identifié : la création d'un dossier sponsoring à destination des entreprises. EG précise que cela permettrait de réaliser les flocages en une seule fois mais que le dossier nécessite peut-être d'avoir avancé un peu sur notre projet de mandature.

Synthèse des échanges et résolutions votées

AS confirme la possibilité de contacter Badmania, peut-être également Adidas.

SA indique que les clubs ont déjà leur partenaire fournisseur. JPS suggère d'essayer d'obtenir des remises plus importantes ou d'offrir ce partenariat à d'autres clubs sans partenaire.

AH souligne que les fournisseurs proposent des offres avantageuses en contrepartie de gros achats de volants. SA indique que cela serait à raisonner à l'échelle de tous les clubs. Pour cela, il faudrait privilégier quelques marques de volants qui seraient obligatoires en championnat d'après JPS.

Pour JPS, il est essentiel de montrer au partenaire l'apport en termes de visibilité. EG précise qu'un premier état des lieux a été fait et que la synthèse des échanges sera transmise à l'ensemble des membres.

JPS suggère que ces différents partenariats soient mis en place pour la saison prochaine.

- **Résolution n° 10** Le Comité Directeur valide la méthode proposée.
- ⇒ Cette résolution est adoptée à l'unanimité

11. Saisine du Comité Directeur par notre agent de développement

Exposé de la question

JPS précise qu'il a échangé avec Maxime à ce sujet et qu'il ne s'agit pas d'une demande formelle mais plutôt d'une liste de points à aborder : formation, évolution de carrière... JPS salue cette initiative qui permet d'identifier les envies et motivations de notre agent de développement, et qui propose de faire le point sur ses missions. Toutefois, compte tenu de l'envoi très récent de cette demande, JPS suggère de prendre le temps de regarder en détail ses interrogations car nous ne sommes pas en capacité de répondre à toutes ces questions dès ce soir. Il souhaite l'appui de quelques membres pour y travailler avec lui.

Synthèse des échanges et résolutions votées

Plusieurs aspects sont discutés à ce sujet :

- ✓ L'importance d'être attentif aux demandes de Maxime pour poursuivre la collaboration avec lui
- ✓ La possibilité de répondre à ses requêtes en plusieurs phases, en fonction des ressources du Comité
- ✓ L'importance de la formation DJEPS (qualifiante) mais aussi son coût et l'absence de Maxime à pallier
- ✓ La possibilité de mobiliser du droit à la formation mais Maxime a été inscrit récemment à l'AFDAS et il s'agit d'un jeune salarié, ses droits seront donc limités
- ✓ La mise en place d'un financement partiel de la formation par le Comité

- ✓ La possibilité de prévoir un dédit de formation

JPS renouvelle sa proposition de prendre le temps d'étudier la question, par souci de bonne gestion. AS invite à la vigilance sur le calendrier d'inscription aux formations. AH confirme son intérêt pour y travailler avec JPS.

- **Résolution n° 11** Le Comité Directeur approuve la proposition de JPS de différer la prise de décision sur ce point après étude approfondie de la question
⇒ Cette résolution est adoptée à l'unanimité

12. Sollicitation de la Ligue pour la création d'un emploi civique

Exposé de la question

La Ligue a sollicité notre Comité pour la mise en place d'un emploi civique. Le coût s'élèverait à environ 100 € par mois. Pour JPS, nous n'avons pas de besoin défini nécessitant le recours à un emploi civique pour l'instant mais ça pourrait être le cas à l'avenir.

Synthèse des échanges et résolutions votées

Les membres du Comité Directeur partagent l'avis de JPS : il convient d'abord de nous organiser entre nous et de trouver notre fonctionnement de croisière avant d'envisager cette possibilité.

Plusieurs points de vigilance sont soulignés : il ne doit pas s'agir de travail déguisé, ni d'une personne à laquelle on confie des missions en toute autonomie. La personne employée en service civique ne pourrait pas non plus intervenir en renfort de Maxime Dussud sur ses propres missions. Enfin, il semble parfois difficile de trouver les profils adaptés.

Toutefois, certaines missions pourraient s'y prêter : la recherche de partenaires privés, la création du nouveau site internet. Avec toujours une vigilance sur les finances du Comité.

- **Résolution n° 12** Le Comité Directeur prend acte de la proposition de la Ligue et décide d'asseoir son organisation interne avant d'envisager à nouveau cette opportunité pour mener à bien un projet ponctuel.
⇒ Cette résolution est adoptée à l'unanimité

13. Questions diverses

Cession de la 206

JPS informe le Comité de l'intervention d'un garagiste par l'intermédiaire de LL. Ce garagiste a procédé à l'enlèvement gratuit du véhicule et propose en contrepartie un suivi gratuit pour le véhicule restant. Un RDV a été pris par LL pour faire un bilan de ce véhicule (Mégane) à la rentrée.

Annulation de la formation GEO

NP rappelle qu'elle a dû être repoussée car elle était prévue pendant le reconfinement. Elle est donc reportée en mars 2021. Il souligne une modification cette année : l'utilisation du logiciel compétition de la Fédération (gratuit pour tous les clubs, avec possibilité de réaliser les tableaux sous Poona (mêmes services que Badnet)).

Organisation d'une manifestation sportive d'envergure

Comité de Vendée de Badminton

202 boulevard Aristide Briand - BP 167 - 85004 LA ROCHE SUR YON CEDEX association loi de 1901
RNA w852003555 - SIRET n°44853312500010 - FFBAD n° PDLL.85.00.000

NB. Ce point n'était pas prévu spécifiquement à l'ordre du jour mais JPS propose de l'évoquer compte tenu d'une sollicitation extérieure toute récente et des précédents échanges du Comité à ce sujet.

Exposé de la question

Le Comité a été sollicité il y a quelques jours par le Département et le Vendéspace pour coorganiser l'accueil d'une compétition d'envergure au Vendéspace en 2022 : le Championnat de France Seniors est identifié (février 2022).

JPS précise que le Vendéspace nous épaulerait dans l'organisation de cette compétition et que Sophie Trébern, Présidente de la Ligue, confirme que la Ligue pourrait être partenaire si un événement national était organisé par notre Comité.

Une rencontre en janvier est proposée par les dirigeants du Vendéspace. JPS souhaite connaître l'avis des membres du Comité Directeur à ce sujet et identifier quelques membres volontaires pour participer à cette rencontre.

Synthèse des échanges et avis du Comité Directeur

AH s'interroge sur notre capacité à mobiliser suffisamment de bénévoles pour un tel événement. Toutefois, il est intéressé par le projet et le relaiera auprès du comité exécutif de la Fédération s'il est poursuivi. Notre intervention consistera à assurer l'animation et la logistique de l'événement (déplacements, hébergements...). Le cahier des charges sera consulté.

JPS propose de structurer un collectif Pays de la Loire avec la Ligue et les autres Comités autour du projet. Il envisage de mobiliser les forces vendéennes pour leur offrir la possibilité de participer à cet événement. Par ailleurs, des bénévoles du Vendéspace et de la Fédération complèteraient les effectifs. SA suggère de faire appel aux clubs pour nous épauler.

Cet événement pourrait être une première marche vers un autre événement d'envergure internationale par la suite.

Deux points de vigilance sont soulignés :

- L'assurance que cet événement soit source de recettes pour le Comité (et non pas de charges supplémentaires)
- Le calendrier relativement court, notamment pour organiser une recherche de mécènes

Tout en gardant ces différents points de vigilance en tête, les membres du Comité Directeur font part de leur enthousiasme concernant ce projet.

JPS sollicite l'autorisation d'étudier ce dossier :

- Avec les représentants locaux (Département et Vendéspace)
- Avec la Ligue et la Fédération pour confirmer notre capacité à faire et à en tirer bénéfice (en contactant d'autres organisateurs)

SA, LL et AH sont volontaires pour participer aux échanges de janvier 2021.

Les membres du Comité Directeur sont favorables à ce que JPS poursuive les échanges avec les représentants départementaux, la Ligue, la Fédération et toute personne qu'il jugera utile pour étoffer ce dossier et aborder cette question de façon détaillée lors du prochain Conseil d'Administration.

Date du prochain Conseil d'Administration

Comité de Vendée de Badminton

202 boulevard Aristide Briand - BP 167 - 85004 LA ROCHE SUR YON CEDEX association loi de 1901
RNA w852003555 - SIRET n°44853312500010 - FFBAD n° PDLL.85.00.000

Deux dates sont identifiées :

- ✓ Le dimanche 17 janvier 2021 à Saint-Hermine (CDJ ?)
- ✓ Ou le dimanche 24 janvier 2021 aux Sables d'Olonne (TRJ)

Selon la date des prochaines annonces gouvernementales sur la reprise du sport en lieu fermé pour les adultes.

Ces points, ne figurant pas à l'ordre du jour, n'appellent pas de vote du Comité Directeur.

14. Confirmation du pouvoir à agir sur les différents points de l'ordre du jour

- **Résolution n°14** Le Comité Directeur donne tous pouvoirs au Président de l'association pour prendre les mesures nécessaires en application des présentes résolutions.
 - ⇒ Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 23h40.

En foi de quoi a été dressé le présent procès-verbal, paraphé et signé par le Président de séance et la Secrétaire de séance, le Président du Comité et la Secrétaire du Comité.


Le Président de séance



La Secrétaire de séance



Le Président du Comité



La Secrétaire du Comité



Nota : ce PV de CA une fois signé, ne pourra faire l'objet, de modifications, rectifications que lors de la prochaine réunion du conseil.

Comité de Vendée de Badminton

202 boulevard Aristide Briand - BP 167 - 85004 LA ROCHE SUR YON CEDEX association loi de 1901
RNA w852003555 - SIRET n°44853312500010 - FFBAD n° PDLL.85.00.000